

JOURNEE DE L'AVOCAT EN DANGER : 24 JANVIER 2023

LA SITUATION DES AVOCATS EN AFGHANISTAN

L'Association des Avocats Européens Démocrates (AED, dont est membre le Syndicat des Avocats pour la Démocratie), Avocats.be, la F.I.D.H., l'Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Bruxelles, le Barreau de Charleroi, le C.C.B.E et A.S.F lancent un appel à manifester **ce 24 janvier 2023 à 13h** sur le Rond-Point Schuman (à Bruxelles) dans le cadre de la Journée de l'Avocat en danger. Le port de la toge est conseillé.

Il s'agit de la 13^{ème} édition de la Journée de l'Avocat en danger, lors de laquelle des avocats et avocates se mobilisent, dans de nombreuses villes européennes, afin d'apporter leur soutien aux confrères et consœurs qui sont exécutés, ou subissent des agressions, persécutions et menaces en raison de l'exercice de leur profession.

Cette année, la Journée de l'Avocat en Danger est dédiée à l'Afghanistan, où la situation de nos confrères et consœurs est particulièrement inquiétante depuis la chute du gouvernement afghan en août 2021.

L'Association indépendante du barreau afghan ("AIBA"), a été contrainte de cesser ses activités en Afghanistan et a été placée sous le contrôle du ministère de la Justice des Talibans. Les membres de l'AIBA qui sont parvenus à fuir l'Afghanistan s'emploient à rétablir l'AIBA en exil : le Barreau de Bruxelles a notamment apporté son soutien à ce projet.

Selon l'AIBA, au moins sept de ses membres ont été tués depuis sa dissolution et 146 avocats ont été arrêtés ou ont fait l'objet d'une enquête. Nombre de leurs confrères et consœurs ont été contraints de fuir le pays ou de vivre dans la clandestinité, avec leur famille, pour tenter d'échapper aux talibans.

Les avocats et avocates afghans (tout comme les juges et procureurs qui ont travaillé au sein du système judiciaire afghan avant août 2021), risquent en effet de subir des représailles de la part des talibans ainsi que des milliers de criminels condamnés qui ont été libérés lorsque les talibans ont ouvert les portes des prisons du pays.

D'autre part, seuls les avocats et avocates reconnus par les talibans sont dorénavant autorisés à comparaître devant les tribunaux. En conséquence, la grande majorité des avocats et avocates qui étaient inscrits auprès de l'AIBA se sont vus interdire l'exercice de leur profession et se retrouvent sans projets d'avenir.

Les femmes sont particulièrement visées, ce qui met en péril leur survie quotidienne. Les droits des femmes, y compris des avocates, sont progressivement réduits à néant, ce qui les place dans une situation intenable.

Depuis août 2021, des milliers d'Afghans ont été évacués d'Afghanistan et réinstallés dans d'autres pays. Toutefois, les barreaux et d'autres organisations nationales et internationales continuent de recevoir de fréquents appels désespérés d'avocats afghans qui restent

bloqués en Afghanistan. Ces appels à l'aide ne reçoivent cependant pas l'attention qu'ils méritent.

En outre, malgré les appels de nombreux membres de la communauté internationale, certains Etats appliquent des pratiques visant à empêcher les Afghans d'arriver en Europe et à limiter la protection des demandeurs d'asile afghans.

Nous ne pouvons rester insensibles face aux innombrables attaques subies par les avocats et avocates afghans, qui constituent autant d'atteintes portées à l'état de droit et au principe d'accès à la justice pour tous.

Ce 24 janvier, nous vous attendons nombreux sur le rond-point Schuman afin de soutenir nos confrères afghans et de dénoncer les atteintes graves et toujours plus nombreuses à leurs droits et libertés.

Pour le Syndicat des Avocats pour la Démocratie,

Aurore Lebeau